

POLITIQUE Le contrat de fusion a été validé et suit les recommandations du rapport.

Onze conseillers pour Crans-Montana

LAURENT SAVARY

Ce n'était qu'un rapport, aujourd'hui c'est un contrat. Les Conseils des quatre communes – Chermignon, Mollens, Montana et Randogne – ont validé le projet de contrat de fusion qui constituera les bases de la future commune de Crans-Montana. Il sera soumis au vote en automne si les citoyens acceptent la fusion le 14 juin prochain.

Une décision attendue

Il reprend presque tous les points du rapport qui a été présenté dès le début du processus. Presque, puisque le nombre de conseillers communaux de la future commune est passé de neuf dans le rapport à onze dans le contrat. Ce choix n'étonne pas vraiment, car il faisait l'objet de nombreuses discussions depuis plusieurs mois, lors des cafés citoyens déjà. Le but serait d'assurer une meilleure représentativité des villages, Mollens notamment, au sein du futur conseil.

Depuis quelques semaines, la majorité des partis, hormis l'UDC qui préférerait clairement rester à neuf, se disait satisfaite de ce choix. Le travail important de mise en place des nouvelles structures serait ainsi plus rapidement mené. Tous relevaient toutefois que ce nombre devra être ramené après une ou deux législatures à neuf pour plus d'efficacité.

Blocage à Chermignon

Lors d'un premier tour de table dans les Conseils communaux, seul l'exécutif de Chermignon souhaitait conserver la variante à neuf. «C'était une bonne solution. Elle permettait de gérer plus facilement», reconnaît Jean-Claude Savoy, président de Chermignon, qui s'est finalement rallié à la position des trois autres Conseils. «Le principe de la proportionnelle ne va pas garantir qu'un village ou une ancienne commune soit mieux représenté



« Les autres communes avaient choisi la solution à 11. Après discussion, nous les avons suivies. »

JEAN-CLAUDE SAVOY PRÉSIDENT DE CHERMIGNON

avec onze conseillers. Ce sont les partis et les personnalités sur les listes qui font la différence. »

Sur ce point, Stéphane Pont, président de Mollens, rejoint son confrère. «Il n'y a aucune garantie que Mollens ait un représentant, c'est vrai, mais les chances sont quand même plus grandes.» Et de pousser plus loin son analyse. «La première réaction des ci-

toyens sera de voter d'abord pour les candidats de leur village, de leur ancienne commune. Mollens représentant un peu plus de 10% de l'électorat, ce sera difficile. Mais après trois ou quatre législatures, tout sera oublié. On pensera pour la commune de Crans-Montana.»

Les gagnants de ce choix pourraient être ailleurs. «Les petits partis auront tout à gagner dans



« La première réaction des citoyens sera de voter pour des candidats de leur village. »

STÉPHANE PONT PRÉSIDENT DE MOLLENS

cette configuration», avertit Jean-Claude Savoy. L'Alliance de gauche, qui est peu présente aujourd'hui, pourrait en tirer parti. Tout comme une liste d'entente communale si elle devait être lancée.

Avec l'assemblée primaire

Le contrat de fusion propose également de conserver l'assem-

blée primaire dans un premier temps. Les emplois administratifs des quatre communes seront conservés, alors que des guichets de proximité seront maintenus dans les anciennes communes. En matière fiscale, c'est toujours Chermignon qui est pris comme référence avec un coefficient à 1,2 avec un taux d'indexation à 170%. ●

AUTOROUTE A9 Une automobiliste à contresens

Une Française âgée de 42 ans s'est engagée vers 3 heures mercredi matin à contresens sur l'autoroute A9, de Sierre-est en direction de Sion.

Après avoir traversé le tunnel, elle a poursuivi sa route en direction de la capitale valaisanne, indique la police cantonale dans un communiqué.

Une patrouille de police a rapidement pu lui barrer la route à hauteur d'Uvrier.

Le véhicule et son occupante ont été neutralisés juste avant un tronçon où la circulation est bidirectionnelle sur l'autoroute en raison de travaux. La police municipale de Sion est intervenue en renfort pour contrôler les accès à l'autoroute.

La conductrice a fait l'objet d'une dénonciation. ● SJ/C

MÉMENTO

SIERRE

Activités variées. L'Espace interculturel de Sierre annonce l'organisation de plusieurs activités. Le jeudi 21 mai à 14 h un atelier culinaire avec une recette du Sri Lanka est programmé. Le riz au curry végétarien sera cuisiné avec Pathum Manemell Dura. Vendredi 22 mai, avec rendez-vous à l'Espace, Atelier Gym & Bien-Être au bord du lac de Géronde est fixé. Tous les lundis de 19 h 45 à 21 h à la piscine de l'Institut Notre-Dame de Lourdes, un cours de natation et de gymnastique aquatique est donné. Geneviève Bétrisey, professeure de natation avec brevet, attend les amateurs. Inscriptions au 027 455 67 94 ou au 078 870 36 99. La permanence sociale et juridique du Centre suisse immigrés sera ouverte le 18 mai de 13 h 30 à 17 h 30 à l'Espace interculturel de Sierre.

MÉMENTO

SIERRE

Concert du Vallensis Highlanders Pipes and Drums.

Le groupe de cornemuses Vallensis Highlanders se produira à la grande salle de l'hôtel de ville de Sierre le samedi 16 mai à 19 h 30. Le groupe présentera à cette occasion ses nouveaux costumes. L'academy du groupe fera sa première prestation publique. Entrée gratuite.

PUBLICITÉ

NOFIVAL SA
Fiduciaire et révision, depuis 1992

**PROFITEZ DE LA VIE,
CONFIEZ VOTRE COMPTABILITÉ
OU VOTRE DÉCLARATION À
NOS PROFESSIONNELS !**

Martigny, Sion, Aigle www.nofival.ch

SIERRE Un incendie dans un immeuble fait une victime.

Une Valaisanne de 81 ans est décédée dans son appartement

Il était environ 13 h 15 jeudi lorsqu'un incendie a été signalé dans l'appartement d'un immeuble situé à la rue des Longs-Prés 25 à Sierre. Une Valaisanne de 81 ans qui occupait le logement en feu est malheureusement décédée. Elle était seule au moment où le sinistre s'est déclaré.

Elle a vraisemblablement été asphyxiée, selon Markus Rieder, porte-parole de la police cantonale valaisanne. Des professionnels ont réussi à prendre en charge la victime et ont tenté en vain de la réanimer.

Important dégagement de fumée

Un témoin a indiqué que l'immeuble avait été évacué. Deux personnes incommodées par l'important dégagement de fu-



L'incendie s'est déclaré dans cet immeuble de Sierre. La victime se trouvait seule dans l'appartement.

mée ont été conduites à l'hôpital pour un contrôle. Vingt-cinq pompiers sierrois à bord de six véhicules ont été dépêchés sur

les lieux. Ils ont combattu les flammes. Un médecin, deux ambulances et des représentants de la police cantonale ont été enga-

gés dans cette intervention au nord de la ville.

Causes encore inconnues

Markus Rieder, porte-parole de la police cantonale, a indiqué que le sinistre avait pu être maîtrisé rapidement. Pour l'heure, on ignore les causes de cet incendie. Une enquête a été ouverte.

Deux incendies en une semaine

Les pompiers sierrois sont intervenus samedi dernier pour l'incendie de la maison Wiesel qui n'a pas fait de victime (voir «Le Nouvelliste» du lundi 11 mai). La police cantonale valaisanne ne tire aucun parallèle entre ces deux sinistres. Elle indique que les investigations dévoileront l'origine de ce feu dans ce quartier résidentiel. ● CKE